

---

# Conditions de vente

---

Ce document, non contractuel, est un complément à notre document « Belle-île à la Carte », où figurent les conditions générales de vente, fixées par la loi N° 92.645 du 13 juillet 1992 (J.O. du 14 juillet 1992) et le décret N° 94.490 du 15 juin 1994 (J.O. du 17 juin 1994). Tout client qui s'inscrit à un séjour auprès de l'Office de Tourisme de Belle-île-en-Mer reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales et particulières de vente et les accepte.

---

## Conditions particulières appliquées aux groupes

---

### 1. Prix

Le programme présenté a été conçu avec les données techniques et économiques en vigueur en **janvier 2013**. Nous avons tenu compte des augmentations saisonnières mais nous nous réservons le droit de modifier nos prix si des hausses imprévisibles intervenaient (Prix des carburants, modifications des taxes ...). Aucune augmentation ne sera appliquée à moins de 30 jours du départ. Nos prix comprennent les prestations mentionnées au programme et uniquement celles-ci. Ils sont NETS et supposent un minimum de participants. C'est le nombre définitif de participants au voyage qui définira le tarif appliqué. Toute prestation supplémentaire fera l'objet d'un accord séparé.

### 2. Inscription/Réservation/Solde

Toute inscription, qui implique l'adhésion à nos conditions, doit être accompagnée d'un acompte de 25% du montant total prévu. Pour toute réservation moins de 30 jours avant le départ, la totalité doit être réglée à l'inscription.

Nous nous réservons le droit de fournir les hôtels cités ou des établissements similaires en cas d'indisponibilité pour les dates choisies.

La liste des participants doit nous être adressée au plus tard 30 jours avant le départ.

Le solde du voyage doit nous parvenir 30 jours avant le départ.

### 3. Frais d'annulation

Jusqu'à 30 jours du départ : € 5 pour frais de dossier par personne.

de 30 à 21 jours avant le départ : 25% du prix du voyage, par personne

de 20 à 8 jours avant le départ : 50% du prix du voyage, par personne

de 7 à 2 jours avant le départ : 75% du prix du voyage, par personne

moins de 2 jours, ou non-présentation : 100% du prix du voyage, par personne

### 4. Accompagnateur

Par expérience des groupes nous vous conseillons un accompagnateur sur Belle-île. Celui-ci : \*Accueille les participants au port le jour d'arrivée. \* Est le garant de l'excellent déroulement du séjour.\* Assure l'information du groupe \* Assure une présence continue (minimum ½ heure avant le petit-déjeuner et une heure après le retour à l'hébergement) \* Attend le départ du dernier des participants le jour du retour \* Possède une excellente connaissance de la destination et du produit... Ce service vous est proposé en option, nous consulter pour en connaître le tarif.

### 5. Carnets de voyage

A chaque participant est remis une pochette de voyage incluant : mini-programme, titre de transport, documentation générale sur les établissements et sites fréquentés.